

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11172**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques spécialité Procédés et technologies pharmaceutiques.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie	Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

222s Transformations chimiques et apparentées (production)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- réaliser les différentes étapes du procédé de fabrication (formes sèches, formes liquides ou pâteuses, formes injectables) ou de conditionnement d'un médicament en garantissant le respect de la réglementation, des règles d'hygiène et sécurité et des procédures.
- animer une équipe de production de médicament (fabrication et/ou conditionnement) et optimiser la qualité et la productivité sur une ou plusieurs lignes de production dans le respect de la réglementation, des règles d'hygiène et sécurité et des délais prévus.
- qualifier les process de production de médicament et mettre en œuvre le protocole de validation en collaboration avec l'équipe de validation dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité.
- bonne connaissance du médicament
- maîtrise des technologies et des procédés mis en œuvre lors de la fabrication et du conditionnement du médicament
- maîtrise des bonnes pratiques de fabrication
- bonne connaissance de la gestion des risques liés à la sécurité-santé au travail et à l'environnement.
- bonne connaissance de l'entreprise pharmaceutique et de ses spécificités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités représentés par les codes NAF 244 (Industries Pharmaceutiques) et plus précisément les secteurs 244 C (fabrication de médicaments). Les compétences acquises devraient permettre aux titulaires de cette licence de travailler dans les secteurs 244 A et 245 A,C.

Technicien de production,
Technicien de validation - qualification,
Technicien de conditionnement,
Animateur de production et/ou conditionnement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation s'articule autour de cinq unités d'enseignement :

UE1 : Connaissance de l'Entreprise Pharmaceutique & Communication, 70 h, 8 ECTS ;

UE2 : Pharmacie Industrielle, 156 h, 15 ECTS ;

UE3 : Génie des Procédés Pharmaceutiques, 182 h, 15 ECTS ;

UE4 : Management QSE, 44 h, 7 ECTS ;

UE5 : projets tutorés, 150 h, 5 ECTS et stage ,16 semaines en Entreprise, 10 ECTS.

La licence est attribuée de droit aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 avec à la fois une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'ensemble des unités d'enseignements UE1, UE2, UE3, UE4 et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'unité UE5 (projet tutoré et stage). Une unité d'enseignement peut être compensée si sa moyenne est supérieure ou égale à 8. L'unité d'enseignement UE1 peut compenser l'unité d'enseignement UE4 et vice versa. Les unités d'enseignements UE2 et UE3 peuvent se compenser mutuellement. Aucune compensation n'est prévue avec l'unité d'enseignement UE5. Lorsque les conditions d'obtention de la licence ne sont pas réunies, les unités d'enseignement pour lesquelles l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le jury d'obtention de la licence sera constitué de tous les enseignants et les intervenants professionnels participant à la formation. La participation à ces deux jurys de professionnels n'intervenant pas dans la formation est envisagée également.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de recrutement constitué d'enseignants et de professionnels
En contrat d'apprentissage		X

Après un parcours de formation continue	X	Jury de VAP constitué d'enseignants et de professionnels selon les modalités précisées par le décret du 23 août 1985
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Jury de recrutement constitué d'enseignants et de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Jury de VAE constitué d'enseignants et de professionnels selon les modalités précisées par le décret du 24 avril 2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2009 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

site internet : www.unicaen.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie
Esplanade de la Paix
14032 CAEN CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Caen
boulevard Maréchal Juin
14032 CAEN CEDEX 05

Historique de la certification :